

REGLEMENT DES TRACES FOLLES DES LAVES

Samedi 17 mai 2025 - 1ère édition

Article I. Organisateurs et description de l'événement

A. Organisateurs

La 1^{ère} édition des Traces Folles de Laves est organisée par l'Association TFL IS COMING siégeant au 3 impasse Charles Lontsi 97410 Saint Pierre.

B. L'événement

Les Traces Folles des Laves est un événement sportif de trail / running se composant de 5 boucles :

- Boucle 1 : 4,7 km et 101 m de dénivelé positif
- Boucle 2 : 4,9 km et 198 m de dénivelé positif
- Boucle 3 : 6,2 km et 483 m de dénivelé positif
- Boucle 4 : 7,8 km et 299 m de dénivelé de positif
- Boucle 5 : 17,8 km et 591 m de dénivelé de positif

L'objectif de cette course est de rapporter le plus grand nombre de points en parcourant le plus possible de boucles dans l'ordre qu'ils souhaitent et dans un temps imparti de 6 heures. Chaque boucle rapporte un nombre de points bien défini selon le ratio KM/effort (cf article V). Attention les traces GPX ne seront dévoilés qu'1h avant le départ. Il s'agit donc d'une course stratégique.

Date : Cette 1^{ère} édition aura lieu le samedi 17 mai 2025.

Lieu : Le village d'accueil sera situé au Parking du Nez de Bœuf. Chaque boucle aura son départ et son arrivée au niveau du village.

Horaire de la course : De 7h à 13h

Article II. Modalité d'inscriptions

Les inscriptions seront ouvertes au public à compter du **17 février à 09h00** et ce jusqu'au **11 mai 2025 23h59**. Est admis à la course, tout participant ayant 20 ans révolus au jour de la course. Pour valider son inscription chaque participant devra faire son inscription via la plateforme d'inscription dédiée en remplissant le formulaire (a), s'acquitter du tarif d'inscription (b) et compléter son dossier selon la réglementation FFA (c).

- (a) Rendez-vous sur le site : <https://traces-folles-des-laves.re/> et cliquer sur le bouton inscription pour accéder à la plateforme d'inscription. Remplir l'ensemble des champs du formulaire.

- (b) Tarif d'inscription de 40€ TTC sans les frais de gestion de la plateforme. Frais de gestion de 5% à régler directement sur la plateforme d'inscription.
- (c) Depuis le 16 janvier 2024, la FFA a mis en place le Parcours Prévention Santé (PPS) pour tous les participants adultes non licenciés à des compétitions de running organisées en France, en remplacement du certificat médical. Le PPS étant valable 3 mois, vous devrez vous connecter, dans les trois mois précédant la compétition, à la plateforme web dédiée : pps.athle.fr et y suivre les différentes étapes vouées à sensibiliser aux risques, précautions et recommandations liées à la pratique de la course à pied, via du contenu pédagogique.

2 cas de figures :

- Vous disposez d'une licence FFA 2024/2025 « Athlé Compétition », « Athlé Loisir Running » ou « Athlé Entreprise », vous devez joindre votre licence valide lors de votre inscription. Dans ce cas de figure, il n'est pas nécessaire de compléter, une nouvelle fois, le Parcours Prévention Santé.
- Vous n'êtes pas licencié ou autre que ceux mentionnés ci-dessus, vous devez compléter le Parcours Prévention Santé et joindre votre attestation datée au plus tôt au 18/03/2025 (validité 3 mois).

Les informations devront **IMPÉRATIVEMENT** être renseignées avant le **11 mai 2025** à 23h59. Aucun dossard ne sera délivré si le dossier du participant n'est pas complet.

L'Organisation se réserve le droit de refuser tout document qu'elle jugerait comme suspect et possiblement falsifié au regard d'un faisceau d'indices. Il est rappelé à ce titre que la falsification d'une attestation PPS engagera votre responsabilité en cas d'accident ou de blessure.

Limite d'inscription : 400 participants.

Article III. Retrait des dossards et déroulé de l'événement

A. Retrait des dossards

Le retrait des dossards se fera au magasin Terre de Running, 52 Rue Marius et Ary Leblond, Saint-Pierre 97410, les :

- + Mardi 13 mai 2025 de 14h30 à 18h00
- + Mercredi 14 mai 2025 de 14h30 à 18h00
- + Jeudi 15 mai 2025 de 14h30 à 18h00

Les organisateurs vous rappellent qu'il n'y aura aucune distribution de dossards le samedi 17 mai avant la course.

B. Déroulé de l'événement (à titre indicatif)

- + 5h30 - Accueil des participants au Village d'accueil de nez de boeuf & Petit déjeuner
- + 6h00 – Briefing de l'événement et dévoilement des parcours (GPX envoyés par mail)
- + 07h00 - Départ de la course
- + 13h00 – Fin de la course
- + 13h00 à 14h30 – Déjeuner pour les participants
- + 14h00 – Remise des prix

Article IV. Dossards & Chronométrage

Le chronométrage sera effectué grâce à un système de puces bracelet mis à la cheville. Tous les inscrits se verront remettre un dossard sans puce qui permettra l'identification du participant par le numéro affiché. Chaque inscrit recevra également un bracelet avec puce qui servira à contrôler son passage sur chaque boucle. Des points de chronométrage seront installés sur la zone départ arrivée et sur un point intermédiaire de chaque boucle.

Un concurrent ne parcourant pas la totalité de la distance de la boucle n'aura pas les points attribués pour cette dernière.

Article V. Classements et récompenses

Le classement sera fait sur le nombre de points attribué à chaque participant. Chaque boucle parcourue dans son intégralité et dans le temps imparti rapportera un nombre de point défini sur le Km effort (les points sont susceptibles de varier après un repérage) :

- Boucle 1 : 4,7 km et 101 m de dénivelé positif -> KM Effort = 5,66 -> 10 points
- Boucle 2 : 4,9 km et 198 m de dénivelé positif -> KM Effort = 6,92 -> 13 points
- Boucle 3 : 6,2 km et 483 m de dénivelé positif -> KM Effort = 11,06 -> 23 points
- Boucle 4 : 7,8 km et 299 m de dénivelé de positif -> KM Effort = 10,82 -> 20 points
- Boucle 5 : 17,8 km et 591 m de dénivelé de positif -> KM Effort = 23,68 -> 48 points

Les participants suivants sont récompensés par l'attribution d'un ou plusieurs lots :

- Les trois premières femmes ayant le plus de points
- Les trois premiers hommes ayant le plus de points
- La femme la plus rapide de chaque boucle (5 boucles) - *NB : seront retirées du classement les vainqueuses du classement à points*
- L'homme le plus rapide de chaque boucle (5 boucles) - *NB : seront retirés du classement les vainqueurs du classement à points*
- L'équipe ayant eu le plus de points*

**Une équipe doit être à minima constituée de deux hommes et deux femmes. Les points des deux meilleures femmes et deux meilleurs hommes de l'équipe seront additionnés.*

La remise des prix se fera à l'issue de la course à 14h00.

Article VI. Matériel Obligatoire

Tout participant prenant le départ devra être équipé du matériel obligatoire suivant :

- 1 téléphone portable chargé (et allumé pendant toute la course)
- 1 gobelet à présenter aux postes de ravitaillement
- une couverture de survie
- NB. Les bâtons sont interdits.

Matériel fortement recommandé :

- Réserve de 50cl d'eau
- Crème solaire / Couvre-chef
- Réserve alimentaire

Article VII. Éco-Responsabilité

L'événement « Traces Folles des Laves » se veut exemplaire en termes d'éco-responsabilité. Aussi nous invitons nos coureurs à bien vouloir :

- respecter l'environnement (faune, flore, déchets) tout au long du parcours ;
- privilégier le covoiturage pour se rendre sur l'événement ;
- ne laisser aucun déchet sur son passage ;
- suivre le balisage des boucles et ne pas utiliser d'autres sentiers ;
- utiliser un gobelet réutilisable (matériel obligatoire) ;
- être solidaire et porter assistance à un autre coureur qui se blesse ;
- rester courtois, respecter les bénévoles et les équipes d'organisation ;
- ne pas tricher et s'interdire la prise de toute substance susceptible de modifier artificiellement sa capacité physique pendant l'épreuve ;
- rejeter toute forme de discrimination.

Article VIII. Responsabilités et assurances

Responsabilité civile : L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

Individuelle accident : Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent, et notamment auprès de la Fédération Française d'Athlétisme.

Article IX. Sécurité

La sécurité du parcours sera faite par des signaleurs bénévoles. Les participants devront se référer aux consignes données par les signaleurs.

Un dispositif de secours sera déployé sur l'événement. Ce dispositif est destiné à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés. Les secouristes sont habilités à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les participants qu'ils jugeront en danger.

Article X. Droit à l'image et confidentialité des informations

Les participants autorisent l'organisateur et ses partenaires, directement et/ou par l'intermédiaire de tout prestataire de leur choix, à filmer, photographier et procéder à l'enregistrement de leur image et/ou de leur voix à tout autre moment relatif à la course (préparation, course elle-même, remise de prix etc.). Les participants autorisent l'organisateur et ses partenaires à exploiter, directement ou indirectement, à titre gratuit, les images et les sons enregistrés lors de leur participation à la course (préparation, course elle-même, remise de prix etc.) à titre commercial ou non, en intégralité ou par extraits, sur tous supports notamment sur les lieux de vente et/ou dans les vitrines, presse, cinéma, dépliant ou brochures, catalogues, dossiers de presse), pour illustrer toute opération de communication ou de promotion en relation ou non avec la course.

Les organisateurs s'engagent à garder confidentielles les informations collectées dans le cadre des inscriptions (coordonnées et parcours prévention santé).

Article XI. Annulation

Si l'épreuve devait être annulée, notamment pour cas de force majeure pour un motif indépendant de la volonté des organisateurs, l'organisation mettra tout en œuvre pour trouver une autre date sur 2025. Si aucune date n'est trouvée sur l'année 2025, les participants seront remboursés à hauteur des frais déjà engagés par l'organisation.

En cas d'annulation d'inscription par le participant, deux cas de figure :

- (a) Annulation avant les 15 derniers jours précédant la course (soit avant le 2 mai 2025 minuit) : la demande devra être faite uniquement par mail sur evenement@tfl.re en précisant votre numéro de dossier, nom, prénom et date de naissance. Le remboursement sera minoré de 5 € pour frais de dossier.
- (b) Annulation à partir des 15 derniers jours précédant la course (soit à partir du 3 mai 2025) : toute inscription est ferme et définitive et ne peut faire l'objet de remboursement ou de transfert d'inscription pour quelque motif que ce soit.

NB : Il est interdit de revendre ou donner son dossard à toute tierce personne sans passer par l'organisation. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue comme unique responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve, l'organisation déclinant toute responsabilité face à ce type de situation.

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis.

Article XII. Divers

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.

Seuls les participants porteurs d'un dossard visible ont accès aux zones de ravitaillement. Les points de ravitaillement sont approvisionnés en boissons et/ou nourriture à consommer sur place et en eau plate afin de remplir sa poche ou sa gourde.

IMPORTANT : Aucun gobelet ne sera distribué sur les ravitaillements.

L'utilisation de supports permettant d'écouter de la musique est tolérée par l'organisation. Cependant, pour des raisons de sécurité évidentes, l'organisateur déconseille fortement l'utilisation d'oreillettes pouvant nuire à l'écoute de son propre environnement pendant l'épreuve. L'utilisation de ces supports est sous la responsabilité exclusive du participant.

Article XIII. Litige

Toute réclamation, en vue d'un règlement amiable, doit être faite par écrit à l'organisateur aux coordonnées suivantes :

- Avant le 5 mai 2025 : envoi d'un email à evenement@tfl.re ;
- Après l'événement : TFL IS COMING, 3 impasse Charles Lontsi 97410 Saint Pierre. Cette demande doit être accompagnée d'une enveloppe préparée avec les nom et adresse du destinataire, dans un délai de 30 jours après la course.

Article XIV. Protection des données personnelles.

TFL IS COMING porte une attention toute particulière à la protection des données personnelles de ses clients. Dès lors, nous nous engageons à respecter la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par le Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données personnelles.

Lors de son inscription à l'évènement sportif organisé par TFL IS COMING, le client est informé et accepte que ses données personnelles soient :

- Collectées sur le site Internet <https://traces-folles-des-laves.re>, propriété de TFL IS COMING ;
- Utilisées par TFL IS COMING qui agit en qualité de responsable de traitement au sens du RGPD.

A. Responsable traitement

Le responsable de traitement est la personne chargée d'un ou de plusieurs traitements de données à caractère personnel dont il détermine les finalités et les moyens. Ici l'Association TFL IS COMING siégeant au 3 impasse Charles Lontsi 97410 Saint Pierre (email de contact : evenement@tfl.re).

Vos données personnelles sont collectées par notre prestataire sous-traitant : NJUKO, SAS ayant pour numéro unique d'identification 750 866 675 RCS Bayonne, dont le siège social est situé 65, avenue de Bayonne - 64210 Bidart, email de contact : contact@njuko.com.

B. Données collectées et traitement

Vos données collectées peuvent être, notamment, les suivantes :

- Votre prénom, nom, adresse, date de naissance, e-mail, téléphone ;
- Vos données de localisation ;
- Votre adresse de facturation et/ou de livraison ;
- Votre niveau de pratique sportive, habitudes de consommation, loisirs, participation à des événements, matériels et équipements utilisés ;
- Vos informations liées à vos transactions d'achats sur notre site (ex: empreinte numérique de validation de la transaction financière liée à votre inscription.)
- Adresse IP/Mac ;
- Témoins de connexions "cookies" ;
- Données de connexion et de navigation ;
- L'historique de vos achats de produits et services ;
- D'autres informations que vous souhaitez nous communiquer.

Cette liste est susceptible d'évoluer en fonction des contraintes légales, techniques ou organisationnelles de TFL IS COMING. Le caractère obligatoire ou facultatif des données vous est signalé lors de la collecte par un astérisque.

Aucune donnée sensible n'est collectée à savoir les informations concernant l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions philosophiques ou religieuses, l'appartenance syndicale, etc (art. 9 du RGPD).

TFL IS COMING utilise et exploite vos données personnelles aux fins de :

- Gestion et validation des inscriptions aux traces folles des laves,
- Gestion de la relation information avec le participant par email concernant l'événement auquel il s'est inscrit
- Envoi d'enquêtes de satisfaction réalisées à des fins scientifiques et statistiques (par le biais de sondages ou de questionnaires) ;
- Envoi d'emails afin de vous informer sur des événements sportifs susceptibles de vous intéresser organisés par TFL IS COMING ou un organisateur tiers ;
- Partages des données avec nos partenaires privilégiés (industriels, médias, institutionnels) à des fins de communication d'offres promotionnelles, publicités et autres communications commerciales (sous réserve de votre accord préalable

lorsqu'il est requis et du respect de votre droit d'opposition, conformément aux règles applicables en matière de prospection commerciale).

C. Conservation des données

Vos données personnelles sont conservées le temps nécessaire à l'accomplissement de l'objectif poursuivi lors de leur collecte. Elles seront ensuite archivées avec un accès restreint pour une durée supplémentaire en lien avec les durées de prescription et de conservation légale pour des raisons strictement limitées et autorisées par la loi. Elles seront ensuite supprimées.

D. Destinataires des données

TFL IS COMING peut communiquer vos données personnelles à d'autres tiers dans le cadre des services que nous vous offrons :

- Aux adhérents du club TFL IS COMING travaillant sur l'événement des Traces Folles des Laves ;
- Aux prestataires de services et partenaires contractuels de TFL IS COMING qui interviennent et contribuent directement à la gestion des inscriptions et à l'organisation de l'événement sportif (chronométrateur, fabricant des dossards, société en charge de l'assistance médicale, etc)
- Aux partenaires privilégiés de TFL IS COMING (industriels, médias, institutionnels), avec votre accord, afin notamment de proposer des produits et/ou services ou à des fins de prospections commerciales et/ou de communications publicitaires.

En choisissant de participer à l'événement, les participants reconnaissent et acceptent que :

- leur nom et prénom(s) figurent sur la liste officielle des inscrits publiée sur le site internet <https://traces-folles-des-laves.re> ;
- à l'issue de l'événement sportif, les informations liées à leur prestations sportives (notamment, résultats, photos et vidéos) soient publiées sur le site internet <https://traces-folles-des-laves.re> ; les dits résultats étant susceptibles d'être repris par tout média.

Si vous souhaitez vous opposer à une telle publication pour un motif légitime, vous devez impérativement communiquer cette décision, par écrit, à l'adresse suivante : TFL IS COMING, 3 impasse Charles Lontsi 97410 Saint Pierre.

En dehors des cas énoncés ci-dessus, TFL IS COMING s'engage à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à des tiers à vos données collectées sans votre consentement préalable, à moins d'y être contraint en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc).

E. Vos droits relatifs à la protection de vos données

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par le Règlement européen 2016/679 du 27 Avril 2016 relatif à la

protection des données personnelles, vous disposez de plusieurs droits pour la gestion de vos données : le droit d'accès, de modification, d'effacement, d'opposition et de retrait de consentement, de limitation du traitement, le droit à la portabilité.

Ces droits s'exercent par courriel à l'adresse suivante : evenement@tfl.re. Nous vous remercions de préciser votre nom, prénom, l'objet de votre demande et de fournir un justificatif d'identité valide. En vertu de l'article 12.6 du RGPD, en cas de doutes raisonnables quant à l'identité de la personne physique présentant la demande, TFL IS COMING ou son prestataire peut demander que lui soient fournies des informations supplémentaires nécessaires pour confirmer l'identité de la personne concernée.

F. Mise à jour de l'article XIV Protection des données personnelles

Le présent article XIV peut être mis à jour périodiquement et sans préavis. Toute modification entre en vigueur immédiatement à partir de la publication du nouveau règlement sur notre site. Nous vous avertirons de tout changement important de notre charte et solliciterons votre consentement si cela est nécessaire et impacte la finalité de la collecte de vos données personnelles.